

COMMUNIQUÉ
Pour diffusion immédiate

Droits des Peuples autochtones

**LA COMMISSION DES DROITS DE LA PERSONNE ET DES DROITS DE LA JEUNESSE
DEMANDE AU FÉDÉRAL D'ADHÉRER À LA DÉCLARATION DE L'ONU**

Montréal, le 20 juin 2010 – La Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse presse le gouvernement Harper à adhérer sans restriction à la Déclaration des droits des Peuples autochtones des Nations Unies qui affirme l'égalité des Peuples autochtones aux autres peuples et cristallise leurs droits individuels et collectifs.

« La Commission incite le gouvernement canadien à s'approprier cet instrument international afin de jeter de nouvelles bases en vue de renforcer les relations de coopération qu'il entretient avec les Peuples autochtones du Canada dans le respect de leurs droits fondamentaux, de leur droit à l'égalité et de leurs droits économiques, sociaux et culturels, tels que ceux reconnus par la Charte canadienne et la Charte québécoise des droits et libertés de la personne. » C'est ce que précise la déclaration de la Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse rendue publique aujourd'hui à la veille de la Journée nationale des Autochtones.

Cette déclaration a été envoyée au premier ministre du Canada, Stephen Harper, au premier ministre du Québec, Jean Charest, et au Chef de l'Assemblée des Premières Nations du Québec et du Labrador, Ghislain Picard.

Dans sa déclaration, la Commission note la promesse « intéressante » du gouvernement fédéral qui s'est engagé, dans le discours du trône du mois de mars dernier, à prendre « des mesures en vue d'appuyer ce document aspiratoire (la Déclaration), dans le respect intégral de la Constitution et des lois du Canada. » De plus, le mois suivant, le gouvernement a indiqué, lors d'une réunion de l'Instance permanente sur les questions autochtones du Conseil économique et social de l'ONU, qu'il procéderait à « l'adoption de ce "document de référence" dans les tous prochains mois. »

« La Commission des droits de la personne et des droits de la jeunesse ne peut passer sous silence le fait que les Peuples autochtones sont encore aujourd'hui victimes de discrimination, de préjugés, de violation des droits de la personne au Canada. Cette réalité s'illustre par les écarts importants qui les séparent du reste de la population canadienne. Mentionnons leur situation socio-économique précaire, leurs conditions de vie difficiles, le haut taux de suicide, de mortalité infantile, de chômage, de décrochage scolaire, d'incarcération et de prise en charge des enfants par l'État auquel ils sont confrontés », ajoute la déclaration de la Commission.

– 30 –

Source

Patricia Poirier
514 873-5146, poste 358
patricia.poirier@cdpdj.qc.ca